

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille seize, le 16 septembre à 20 h 30, le Conseil Municipal de la commune de Sainte-Marie-de-Ré s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame Gisèle VERGNON, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 12 septembre 2016

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

Nombre de conseillers municipaux présents : 16

ÉTAIENT PRÉSENTS : BENDIMERAD Patrick, DROIN Liliane, DRON Pascal, DRON Thierry, ÉTIENNE Christelle, FOULARD Guillaume, LE GRAND Françoise, MOUNIER Marie-Noëlle, PAWLAK Anne, POULLY Stéphane, RAYNEAU Noëlle, RONTÉ Isabelle, TOMBO Gilles, VALLÉGEAS Daniel, VERGNON Gisèle, VILLEDIEU Francis.

ÉTAIENT EXCUSÉS : BONTÉ-CASALA Marie-France, COTTET Laure, LAULANET Valérie, LEVAUX-THOMAS Dominique, MAITRE Yann, OSCAR Patrick ayant donné respectivement pouvoir à BENDIMERAD Patrick, PAWLAK Anne, ÉTIENNE Christelle, MOUNIER Marie-Noëlle, RONTÉ Isabelle, VERGNON Gisèle.
LEDEY Brigitte.

Mme le Maire, après avoir vérifié que le quorum est atteint, ouvre la séance.

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 19 août 2016.

Après en avoir délibéré, le compte rendu du Conseil Municipal du 19 août 2016 est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

VOTE : 22

POUR : 22

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Désignation d'un secrétaire de séance

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil. M. DRON Pascal, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

*

DELIBERATIONS

1. ADMINISTRATION GENERALE – DENOMINATION COMMUNE TOURISTIQUE

Madame le Maire rappelle que le tourisme est un secteur-phare de l'économie de Sainte-Marie-de-Ré et plus largement de l'Ile de Ré.

Depuis plusieurs années, la commune est soucieuse de maintenir et de développer son attrait touristique.

Il est, par conséquent, indispensable que la commune soit correctement identifiée par les clientèles touristiques, en veillant à améliorer le niveau de son offre de services et d'accueil.

La reconnaissance de ce statut particulier passe notamment par l'obtention de la dénomination de commune touristique.

En effet, toute commune disposant d'un office de tourisme classé, d'une proportion suffisante d'hébergements touristiques variés et organisant des animations culturelles, artistiques, gastronomiques et/ou sportives en périodes touristiques peut solliciter la dénomination de commune touristique.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le code du Tourisme et notamment son article L 133-11 ;

Vu le décret n° 2008-884 du 02 septembre 2008 relatif aux communes touristiques et aux stations classées de tourisme ;

Vu l'arrêté interministériel du 02 septembre 2008 relatif aux communes touristiques et aux stations classées ;

Il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **d'approuver** la demande de dénomination de commune touristique pour la commune de Sainte-Marie-de-Ré
- **d'autoriser** Madame le Maire à solliciter la dénomination de commune touristique et à déposer le dossier
- **d'autoriser** Madame le Maire à signer tout document afférent à ce dossier

Mme le Maire précise que la commune déposera également un dossier « station touristique ».

Il sera, pour cela, fait appel à un cabinet d'études spécialisé.

Afin de réduire les coûts, il est proposé de mutualiser la prestation avec les communes de La Flotte en Ré et Saint-Martin-de-Ré.

A ce jour, la proposition du cabinet d'études est estimée à 11.500 € H.T.

VOTE : 22

POUR : 22

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

2. FINANCES – PARTICIPATION FINANCIERE SUITE A UN DEGAT DES EAUX

Un administré, propriétaire d'une maison d'habitation rue des Sabieuses à Sainte-Marie-de-Ré, a subi, à plusieurs reprises, des dégradations lors de fortes pluies, ayant généré des surconsommations d'eau importantes pour les nettoyages des boues et gravats en 2014 et 2015.

Après étude des services de la commune, il s'avère que des travaux de voirie réalisés dans ce secteur laissent apparaître des malfaçons telles que le recouvrement d'enrobé des regards, une surcharge de la voirie n'ayant pas tenu compte du niveau d'accès des propriétés privées des riverains, l'absence d'un puisard.

De ce fait, lors de fortes pluies, les eaux chargées de sable et divers gravats se sont déversées dans cette propriété.

La S.A.U.R., sollicitée sur ce dossier, n'a pas souhaité prendre en compte les demandes du propriétaire et de la commune.

Il est, par conséquent, proposé au Conseil Municipal de prendre en charge, sur la base des factures établies par la S.A.U.R., la surconsommation d'eau pour un montant de 580,60 €.

Pour information, des travaux de voirie ont, depuis lors, été effectués.

Il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **de prendre en charge** la surconsommation d'eau à hauteur de 30m³ par an soit 60 m³ ce qui correspond à 580,60 €
- **d'autoriser** Madame le Maire à signer tout autre document afférent à ce dossier.

VOTE : 22

POUR : 22

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

3. FINANCES - CONVENTION DE FINANCEMENT AVEC LE S.D.I.S.

Madame RONTÉ, Adjointe au maire en charge des Finances, Logement et Affaires Sociales, rappelle que la commune doit s'acquitter de la contribution annuelle à régler au Syndicat Départemental d'Incendie et de Secours (S.D.I.S.).

En 2013, afin de répondre à un objectif de rationalisation de la gestion de la trésorerie, la municipalité avait opté pour un aménagement du versement de cette contribution.

Il est proposé de renouveler ce type de convention de financement en 2016 qui permet de verser la contribution mensuellement par douzième, sous la forme de mandatement sans ordonnancement, dès perception des dotations de l'Etat, au plus tard le 20 de chaque mois.

Cette convention, d'une durée de trois ans, prendra effet dès que la présente délibération sera revêtue du caractère exécutoire et que le Conseil d'Administration du S.D.I.S. l'aura entérinée.

Il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **d'approuver** les termes de la convention, annexée à la présente délibération
- **d'autoriser** Madame le Maire à signer ladite convention de financement relative aux modalités de versement de la contribution annuelle du S.D.I.S. ainsi que tout document afférent à ce dossier.

VOTE : 22

POUR : 22

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

4. ECONOMIE – DECLARATION DE CESSION D'UN FONDS DE COMMERCE – D.C.C.

La commune a mis en place, par délibération du 30 avril 2009, un périmètre de sauvegarde du commerce de proximité et de préservation de la diversité de l'activité commerciale :

- cours des Jarrières, place des Tilleuls, rue de la Crapaudière (secteur allant de l'intersection avec la rue de Montamer et la rue du Grand Moulin au rond-point)
- rue du XIV Juillet, rue du 11 Novembre et rue de la Cailletière (du Canton à la place des Tilleuls)
- activités artisanales dans la Z.A.C. des Clémorinants.

Ainsi, les cessions situées dans ce périmètre sont subordonnées, sous peine de nullité, à une déclaration préalable faite par le cédant à la commune. Cette déclaration précise le prix et les conditions de cession.

A l'intérieur du périmètre ainsi défini, en vue du maintien du commerce et de l'artisanat, sont soumises au droit de préemption les cessions de fonds artisanaux, de fonds de commerce ou de baux commerciaux.

Le 08 août dernier, la commune a reçu la déclaration de cession du fonds de commerce de la Poissonnerie nommé « La Sole en Ré », local situé Cours des Ecoles.

Il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **de prendre acte et approuver** la cession du fonds de commerce dénommé « La Sole en Ré », activité POISSONNERIE-CRUSTACES- COQUILLAGE, situé Cours des Ecoles
- **de préciser** que l'activité commerciale demeure inchangée
- **d'autoriser Madame** le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

VOTE : 22

POUR : 22

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

COMMUNAUTE DE COMMUNES : RAPPORT 2015 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS

Madame le Maire rappelle les termes de l'article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales précisant que « *le Président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au Maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement, que ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus* ».

En prévision du Conseil Municipal, Madame le Maire demande aux élus communaux de bien vouloir prendre connaissance de l'ensemble du document qui leur a été envoyé par mail.

Ce document est également consultable en Mairie de Sainte-Marie-de-Ré.

Madame le Maire précise qu'un exemplaire de ce rapport est mis à la disposition du public en Mairie pour consultation.

S.D.E.E.R. : COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 08 AVRIL 2016

Madame le Maire informe les élus communaux que le S.D.E.E.R. a transmis à la commune le compte rendu du Comité Syndical du 08 avril 2016.

Il comporte notamment un tableau synthétique du compte administratif 2015 ainsi qu'un tableau synthétique du budget primitif 2016.

Les élus communaux peuvent prendre connaissance de l'ensemble du document qui est consultable en Mairie de Sainte-Marie-de-Ré.

DECISIONS

Compte rendu des décisions prises en vertu de l'autorisation du Conseil Municipal au Maire pour recruter des agents contractuels, par délibération en date du 28 mars 2014 (articles 3 et 3-1 de la loi du 26 janvier 1984)

NOM	Prénom	Service	Début contrat	Fin de contrat	Temps de travail	Objet
VANBERSEL	Barbara	Animation	31/08/2016	30/08/2017	35/35	accroissement temporaire
PILATO	Marie	Animation	01/09/2016	31/08/2017	35/35	Vacance d'un emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire)
LE FLOCH	Mallory	Animation	01/09/2016	31/08/2017	35/35	Vacance d'un emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire)
FOULQUIER	Hugo	Animation	31/08/2016	30/08/2017	28/35	accroissement temporaire
MENSAH	Annabel	Animation	31/08/2016	30/08/2017	14/35	accroissement temporaire

BASLE	Christelle	Animation	31/08/2016	30/08/2017	14/35	accroissement temporaire
HERRERA	Danielle	Groupe scolaire	01/09/2016	31/08/2017	35/35	Avenant CAE
MYLIUS	Nathalie	Animation	31/08/2016	30/08/2017	22/35	CAE
MASURIER	Alice	Groupe scolaire	07/09/2016	06/09/2017	35/35	Avenant CAE

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

1/ Agenda

17/09 et 18/09 : Journées du patrimoine
22/09 : Albums sonores Noé (10h – Médiathèque)
24/09 : Les 10 ans de la Médiathèque de La Pléiade
24/09 et 25/09 : Journées Portes Ouvertes du Centre de Secours
29/09 : assemblée Générale de l'APE (20h – Salle des Tilleuls)

22/10 : Marche Octobre Rose

2/ Prochaines réunions du Conseil Municipal :

- **vendredi 14 octobre 2016 à 20 h 30**
- **vendredi 18 novembre 2016 à 20 h 30**
- **vendredi 16 décembre 2016 à 20 h 30**

L'ordre du jour étant achevé, la séance est levée à 21 h 14.